



KESCHA

Anlaufstelle Kindes- und Erwachsenenschutz
Centre d'écoute et d'assistance de l'enfant et de l'adulte
Centro di ascolto e assistenza del minore e dell'adulto

Communiqué média

KESCHA – nouveau centre d'écoute et d'assistance pour la protection de l'enfant et de l'adulte

Zürich, le 24 janvier 2017 – La Suisse dispose à présent d'un centre d'écoute et d'assistance pour les personnes en situation de conflit avec l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), le curateur ou le tribunal dans le cadre d'une mesure de protection ordonnée. Le centre d'écoute et d'assistance de l'enfant et de l'adulte (KESCHA) a été initié par la fondation Guido Fluri, en collaboration avec Integras Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée, la fondation Protection de l'enfance Suisse, l'association Kinderanwaltschaft Schweiz, PACH enfants placés ou adoptifs Suisse et la COPMA (Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes). Sa mise sur pied est saluée par Office fédéral de la justice. Le centre KESCHA est soutenu scientifiquement par l'Institut de la famille de l'Université de Fribourg, de sorte à ce que les éléments importants puissent être portés à la connaissance des autorités.

Le nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte est en vigueur depuis quatre ans. Malgré la première statistique élaborée au niveau national, qui indique que le nombre de mesures de protection des adultes et des enfants se sont sensiblement réduites depuis l'entrée en vigueur de l'APEA, une partie de la population fait preuve d'une certaine méfiance à l'égard de l'APEA. Cette méfiance complique la collaboration avec l'APEA qui, du point de vue juridique, a un mandat de protection.

Dans ce contexte, six grandes organisations actives pour la protection de l'enfant et de l'adulte ont créé le centre d'écoute et d'assistance KESCHA. Ce centre intervient dans les cas de conflits dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte. L'objectif du centre KESCHA est de soutenir et accompagner les personnes concernées qui se trouvent dans une situation de vie difficile. Il s'agit d'empêcher une escalade des conflits et de proposer une voie de sortie à la personne concernée, afin que la communication avec les autorités puisse être rétablie. Guido Fluri, président du nouveau centre KESCHA affirme: «Avec ce centre d'écoute et d'assistance, nous apportons une contribution constructive au débat sur l'APEA. Nous améliorons la situation des personnes concernées de manière pragmatique, rapide et simple – sans entraver le travail de l'APEA». L'Office fédéral de la justice salue la création de ce centre dans la mesure où il peut contribuer de manière importante à la résolution des cas de conflits.

Renforcement de la personne concernée et renforcement de l'autorité de protection.

Le centre d'écoute et d'assistance est pensé comme une offre complémentaire aux services existants. Non étatique, il est indépendant et composé de spécialistes. «Ce sont en particulier les parents séparés, confrontés à une mesure, qui souhaitent un conseil neutre. Le centre KESCHA leur offre cela et contribue ainsi de façon efficace à la protection des mineurs», indique André Woodtli, vice-président du conseil de la fondation Protection de l'enfance Suisse et membre du comité du centre KESCHA. Le centre d'écoute et d'assistance s'occupe également des cas de conflits dans la protection de l'adulte. Il fournit des informations et un soutien psychologique ainsi que, en cas de besoin, des prestations à caractère légal. Le conseiller national Christian Lohr, vice-président de Pro Infirmis et membre du comité du centre KESCHA précise que «des modifications de lois sur le long terme ne sont pas nécessaires. Il est possible de travailler avec le droit de protection de l'enfant et de l'adulte actuellement en vigueur, tout en veillant à améliorer son application».

KESCHA · Limmatstrasse 35 · 8005 Zürich · T +41 44 273 96 96 · info@kescha.ch · www.kescha.ch





Evaluation scientifique assurée par l'Université de Fribourg

Les demandes adressées au centre d'écoute et d'assistance seront systématiquement évaluées par l'Institut de la famille de l'Université de Fribourg. Après un an, les résultats seront récoltés et présentés publiquement. Selon Diana Wider, secrétaire générale de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), un échange avec la COPMA est prévu deux fois par an, ceci afin de discuter d'améliorations possibles dans les procédures – indépendamment des cas individuels. Si nécessaire, les résultats et analyses pourront être remis à l'instance de surveillance compétente ou aux organisations spécialisées, actives en la matière.

Le centre d'écoute et d'assistance est organisé sous la forme d'une association. Ses bureaux se situent à Zurich et son offre est destinée à l'ensemble des régions linguistiques en Suisse. Vous trouverez davantage d'informations sur le site www.kescha.ch

KESCHA · Limmatstrasse 35 · 8005 Zürich · T +41 44 273 96 96 · info@kescha.ch · www.kescha.ch